

## Formation FG3 : Tout savoir sur les obligations comptables et budgétaires des associations gestionnaires d'ESSMS

🕒 2 jours

📅 Dernière modification le 30 juin 2020

### Présentation

Les obligations comptables des associations du secteur médico-social sont nombreuses. Elles se chevauchent parfois avec les obligations dites « budgétaires ». Pour mieux se repérer dans ces obligations, il est proposé de faire le tour des principales dispositions réglementaires, d'en présenter leur contenu. La formation présentera également le rôle des différents acteurs concernés par ces obligations.

### Objectifs de la formation

- ✓ Identifier les différentes obligations comptables et budgétaires
- ✓ Maitriser le calendrier budgétaire et comptable
- ✓ Reconnaître les acteurs de la mise en œuvre.
- ✓ Identifier les écritures comptables du secteur social et médico-social.

### Public

- ✓ Nouveau salarié du secteur social et médico-social occupant une fonction financière ou comptable, directeur administratif et financier, directeur d'ESSMS, chef comptable et comptable

### Pré-requis

Connaissances de base en gestion du secteur social et médico-social.

### Programme

#### Les principes comptables

- Les différents interlocuteurs de l'organisme gestionnaire
- Rappel des grands principes comptables
- Les obligations des associations
- La réglementation et les textes applicables au secteur médico-social

#### Les spécificités comptables

- L'affectation du résultat
- Les provisions réglementées
- Les provisions
- Les comptes de liaisons
- Autres spécificités : fonds dédiés, subvention d'investissement

#### Les principes de la tarification

- La convergence tarifaire.
- Les différentes formes de tarification : Du cout à la place vers l'équation tarifaire

#### La procédure budgétaire annualisée

- La campagne budgétaire.
- La composition du budget prévisionnel.
- L'arrêté des comptes.

### La pluri annualité budgétaire

- ✓ La nouvelle logique budgétaire : l'allocation à la ressource
- ✓ Calendrier et contenu de l'EPRD – ERRD
- ✓ Les spécificités de l'EPRD – ERRD : ratios financiers, Lien EPRD - CPOM

### Les documents de programmation financière spécifique

- ✓ Le plan pluriannuel d'investissement (PPI).
- ✓ La section d'investissement.

## Les plus de la formation

- ✓ Méthode pédagogique active, expositive, interrogative et démonstrative.
- ✓ Mise en situation, études de cas, retours d'expériences.
- ✓ Diaporama et support apprenant, utilisation de paperboard, vidéoprojecteur et ordinateur portable.

## Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

## Formations complémentaires

- ✓ Préparer l'arrêté des comptes et élaborer le compte administratif - FG5
- ✓ Utiliser l'analyse financière dans le secteur social et médico-social - FG2
- ✓ Établir le plan pluriannuel d'investissement - FG8
- ✓ Définir et mettre en œuvre une stratégie immobilière - S5

Organisme de formation enregistré  
sous le numéro 11 75 54735 75.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation  
formation@nexem.fr  
Tél : 01 55 45 33 02